

JOURNAL

Le rite égalitaire dans une campagne présidentielle à la télévision

FRANÇOIS RAMIREZ* et CHRISTIAN ROLOT**

L'idée-force régissant l'organisation d'une campagne officielle à la télévision est, avec ostentation, celle d'*égalité*.

Par opposition à une campagne libre (1), où jouent sans frein les déséquilibres — notamment financiers — des candidatures en compétition, une campagne officielle est d'abord une cérémonie égalitaire. Là, la lutte est sauvage et inégale, le petit toujours faible, le grand toujours puissant ; ici, par l'artifice d'une péréquation qui est dans l'esprit même des institutions démocratiques, le premier et le dernier des candidats sont, pour ainsi dire, ramenés à une échelle commune.

Lieu privilégié, totalement et artificiellement soustrait à l'inégalité ambiante, la campagne officielle veut donc être le modèle idéal, la référence presque sacrée d'où procède l'élection tout entière.

Mais, venant contrarier cette recherche d'un équilibre optimal entre les candidats, d'autres forces agissent dans la campagne. Ces forces contraires sont, pour simplifier, inhérentes au *medium* télévisuel qui, par des voies souvent détournées et retorses, cherche à imposer une autre logique la sienne propre, celle du spectacle et du renouvellement. Pour faire image, on pourrait dire que si l'institution veut d'abord égaliser, le *medium* veut surtout atteindre le destinataire et capter son attention. Ainsi, le rituel égalitaire scrupuleusement élaboré est-il souvent contraint de se plier à une dynamique de communication qui brise la monotonie du cadre compétitif et introduit, pour que l'intérêt du spectateur se maintienne, de nombreuses et subtiles variations.

* Maître-assistant à l'Université de la Sorbonne Nouvelle, Paris III.

** Maître-assistant à l'Université Paul-Valéry, Montpellier III.

(1) Nous entendons par campagne libre toutes les manifestations non officielles de la compétition : autres émissions de radio et de télévision, manifestations, rassemblements, conférences, affichages, etc.

Ce sont ces deux principes — l'un exhibant le rite, l'autre le contra-riant — que nous nous proposons ici de voir à l'œuvre en prenant comme objet de référence la campagne présidentielle de 1981.

LE RITE EXHIBÉ

Le 9 avril 1981, M. Roger Frey, président du Conseil constitutionnel, donne lecture de la liste des noms des dix candidats autorisés à se présenter à l'élection à la Présidence de la République (2). L'ordre dans lequel les concurrents sont énumérés, déterminé par voie de tirage au sort, manifeste déjà une volonté formelle de ne pas fausser l'équilibre théorique des chances : entrés officiellement en campagne, les concurrents bénéficient aussitôt d'un traitement « neutre » qui supprime les préséances.

En la matière, le tirage au sort était-il préférable à l'ordre alphabétique ? A première vue, les deux systèmes semblent offrir les mêmes avantages. On peut cependant penser qu'en adoptant l'ordre alphabétique afin de faire connaître les noms des candidats, le législateur eût certes opté en faveur d'un ordonnancement égalitaire, mais eût aussi simplement reproduit un ordre préexistant à la campagne. En revanche, le tirage au sort crée un dispositif spécifique. Cette volonté d'invention nous paraît importante : elle donne l'image d'une campagne où, symboliquement et, bien entendu, fictivement, les candidats n'entrent qu'après avoir déposé leurs inégalités antérieures, y compris celles, pourtant si peu significatives, dues aux hasards de l'ordre alphabétique.

La campagne tout entière est traversée par des motivations de même nature. Nous nous attacherons à en suivre le cheminement en nous interrogeant successivement sur le mode de réalisation des émissions, sur l'organisation du calendrier de diffusion et, enfin, sur le cérémonial de présentation.

A / *La réalisation des émissions*

Une scrupuleuse volonté d'équité se manifeste au plan de la réglementation régissant la fabrication des émissions.

En ce domaine, la première exigence est que tous les candidats puissent bénéficier des mêmes dispositifs techniques. Pour cela, chacun des trois studios réservés à l'enregistrement de la campagne officielle est équipé de trois caméras pourvues des mêmes *optiques*, et peut être aménagé selon trois décors différents entre lesquels les concurrents doivent choisir.

De plus, le tournage lui-même est strictement codifié. Ainsi, les candidats n'ont-ils droit pour chaque émission qu'à trois essais au maximum,

(2) Mlle Arlette Laguiller, Mme Marie-France Garaud, M. Michel Crépeau, Mme Huguette Bouchardeau, M. Brice Lalonde, M. François Mitterrand, M. Valéry Giscard d'Estaing, M. Georges Marchais, M. Michel Debré et M. Jacques Chirac.

c'est-à-dire qu'ils ne peuvent procéder à plus de trois continuités d'enregistrement au cours d'une même séance. Le temps d'occupation du studio — qui détermine la qualité des répétitions — est de surcroît indexé sur la durée des émissions : chaque concurrent dispose ainsi de 1 h 30 pour enregistrer une émission de 5 mn et de 3 h 30 pour une émission de 10 mn. Le règlement, décidément très attentif à fixer dans le détail le protocole du tournage, dispose aussi que si les émissions sont inférieures à 12 mn, elles doivent être enregistrées d'une seule traite, tandis que si elles excèdent ce minutage, l'enregistrement peut être effectué en deux temps. Cette clause, égale pour tous, permet donc de diffuser des émissions longues faites de deux morceaux réunis au montage (par ex. : le meilleur début et la meilleure fin choisis parmi les trois essais).

Pour ce qui est des techniciens — dont le rôle est évidemment important — le législateur a également pris certaines précautions. Les candidats voient ainsi leurs possibilités de choix à la fois réduites et, pour ainsi dire, homogénéisées par le fait qu'ils doivent obligatoirement choisir le réalisateur de leurs émissions sur une liste de professionnels établie par la Société française de Production. Ce système contraignant permet d'éviter qu'un candidat ne fasse appel à un cinéaste de grand renom pour réaliser ses émissions de la campagne, et ne se place ainsi — en partie à cause de la publicité qui en résulterait — au-dessus de ceux de ses concurrents qui ne pourraient l'imiter. Les candidats ont toutefois la liberté de se faire assister par les conseillers extérieurs de leur choix qui, sans intervenir techniquement, peuvent exprimer leur avis en matière de cadrage, d'éclairage, de maquillage, etc.

De même, en interdisant la projection de documents cinématographiques, la Commission de Contrôle entend agir de telle sorte que les émissions de la campagne officielle ne puissent refléter les différences de moyens, notamment financiers, dont disposent les candidats. En effet, sans cette limitation qui impose à chacun de faire l'émission pendant le temps restreint de l'enregistrement et avec les mêmes moyens que les autres, les grands candidats, soutenus par des formations importantes, auraient pu produire des montages audio-visuels ou des documentaires de prestige, moyens de propagande hors de portée des petits candidats représentant des formations plus modestes.

A supposer que le problème des apports extérieurs puisse être réglé par l'attribution d'un budget de réalisation égal pour tous les candidats, les situations qui résulteraient d'un tel système seraient-elles pour autant parfaitement conformes à l'esprit d'équité de la campagne ?

On peut répondre par la négative, dans la mesure où des documents — par nature inégaux — induiraient à leur tour des inégalités. Certes, les différences seraient tout à fait imputables aux candidats sous la responsabilité desquels ces œuvres seraient produites ; mais elles seraient extérieures à leur personne et à leur expression. Il semble donc qu'en interdisant purement et simplement la production et la diffusion de ces discours annexes, la Commission de Contrôle ait non seulement voulu éviter que la

campagne officielle ne devienne un simple ensemble de grilles horaires dans lesquelles seraient diffusés des *spots* publicitaires, mais encore qu'elle ait tenu à définir sans ambiguïté cette campagne comme un ensemble d'émissions homogènes et entièrement centrées sur le discours *actuel* des candidats.

En revanche, la commission a autorisé l'utilisation d'affiches, de photographies, de cartes ou de graphiques considérés non pas comme des éléments pouvant se substituer au discours des candidats, mais comme de simples attributs illustratifs faisant partie du décor ou intégrés dans une action.

En définitive, il est donc clair que c'est la présence physique de la personne qui est apparue comme le meilleur garant de l'égalité recherchée. En disposant que les candidats doivent faire une utilisation personnelle des temps d'émission qui leur sont attribués (3), la loi impose à chacun de lutter avec les armes communes et interdit aux concurrents de fausser la compétition en se faisant remplacer (4).

Néanmoins, en dehors des émissions d'ouverture et de fermeture où, solennellement, le candidat se présente seul, la participation d'un journaliste posant des questions ou celle d'invités (4 au maximum) venus apporter leur témoignage ou parler avec le candidat sont autorisées. On voit bien alors que, dans l'esprit de la réglementation, ces personnes supplémentaires ne se substituent pas au candidat, mais sont simplement considérées comme ses faire-valoir.

D'autre part, la commission n'a pas estimé que les candidats pouvaient être considérés les uns par rapport aux autres comme des invités ordinaires. Elle a donc interdit le dialogue direct entre les concurrents pendant le premier tour, dans la mesure où, pour ne pas fausser les choses, il eût fallu qu'il fût systématique et que chaque candidat pût débattre successivement avec les neuf autres. Outre le fait qu'il était impossible d'obliger tout le monde à se rencontrer, une telle organisation eût nécessité 45 émissions et plusieurs dizaines d'heures d'antenne.

Au contraire, pour le second tour, dès lors que les deux candidats restés en lice en sont d'accord, rien ne s'oppose plus à ce qu'un débat ait lieu.

Sans trop entrer ici dans le détail des événements et des échanges qui ont précédé le face à face du mardi 5 mai 1981, il est toutefois intéressant d'examiner les grandes lignes d'un protocole qui, de façon exemplaire, témoigne d'une préoccupation constante de préserver et de codifier l'égalité des chances.

(3) Ce point est précisé dans l'article 12 du décret du 14 mars 1964.

(4) Le texte du décret laisse toutefois subsister une possibilité de remplacement afin de ne pas pénaliser un candidat qui, pour une raison reconnue valable, serait dans l'impossibilité d'utiliser un temps d'émission. Il est en effet prévu, pour maintenir l'égalité des chances, que le candidat absent puisse être représenté par son groupement ou parti politique, à la condition que l'action de celui-ci s'étende à la totalité du territoire national. Au cours de la campagne de 1981, un tel cas de figure ne s'est jamais présenté.

C'est M. Giscard d'Estaing qui, dès que furent connus les résultats du premier tour de scrutin, lança l'idée d'un débat télévisé où M. Mitterrand et lui-même pourraient dialoguer. Sans en rejeter le principe, M. Mitterrand a cependant estimé qu'un tel face à face nécessitait la mise au point d'accords spécifiques régissant aussi bien la conduite du débat que les modalités mêmes de sa réalisation. Quoique M. Giscard d'Estaing fût plus favorable à une formule permettant, comme en 1974, un échange direct entre les deux adversaires (5), il accepta finalement les conditions mises par son concurrent à la tenue de la rencontre, conditions qui furent presque intégralement retenues par la Commission nationale de Contrôle.

L'une des clauses les plus importantes de ce protocole est certainement l'adoption d'un *découpage thématique* établi suivant un minutage précis. C'est ainsi que trois grands sujets ont été retenus :

- 1 / Politique intérieure ;
- 2 / Vie quotidienne et politique économique;
- 3 / Politique extérieure.

Aux termes de l'accord, chacun de ces grands thèmes doit être traité en trente minutes réparties également entre MM. Mitterrand et Giscard d'Estaing. Cette grille thématique, dont la fonction la plus apparente est de *couvrir* l'ensemble des problèmes politiques, a aussi pour finalité de ne pas permettre à un candidat d'entraîner son adversaire sur un terrain où il serait en difficulté et de l'y maintenir pendant la plus grande partie de l'émission.

Ensuite, 10 mn sont réservées à des questions de caractère plus général posées par les journalistes sur des points n'ayant pas été abordés au cours des trois tranches précédentes. Enfin, chaque candidat dispose de 5 mn pour conclure, l'ordre de passage étant déterminé par le tirage au sort.

Le choix des deux journalistes posant les questions et veillant à la bonne application des règles du débat a également fait l'objet d'une attention particulière, dans la mesure où leur désignation a requis l'agrément des deux concurrents. Ainsi, sur une liste de quatre noms présentés par M^e Robert Badinter, conseiller de M. Mitterrand, ceux de M. Jean Boissonnat, rédacteur en chef de *L'Expansion* et chroniqueur à Europe 1, et de Mme Michèle Cotta, chef du service politique de RTL, ont été retenus par le conseiller de M. Giscard d'Estaing, M. Jean-Philippe Lecat (6).

(5) Il renouvela sa proposition lors d'une déclaration faite le 29 avril 1981 à Bourges : « J'accepte tout face à face, à la date proposée, comportant une discussion directe entre les deux candidats, avec comme unique condition l'égalité du temps de parole » (in *Le Monde* du samedi 2 mai 1981, p. 10, colonne F).

(6) Les noms de MM. Jean-François Kahn, directeur des *Nouvelles littéraires*, et Guy Thomas, conseiller à la rédaction en chef de *L'Expansion* et collaborateur d'Europe 1, n'ont pas été à proprement parler écartés. M. Lecat, qui n'avait pas proposé de liste, a en effet précisé que les noms de Mme Cotta et de M. Boissonnat n'avaient été choisis que parce qu'ils étaient les premiers par ordre alphabétique sur la liste proposée par le secrétariat de M. Mitterrand. (Voir *Le Monde* du mercredi 6 mai 1981, p. 8, colonne E.)

Mais, c'est sans conteste sur le plan de la réalisation proprement dite du débat que la préoccupation égalitaire se manifeste avec le plus d'évidence. Les règles élaborées par M^e Badinter (7) et entérinées par la Commission nationale de Contrôle témoignent en effet de la volonté de prendre en compte de nombreux éléments du langage audio-visuel. Pour la première fois, on s'est donc préoccupé de réglementer des choix filmiques qui, jusqu'alors, étaient plus ou moins laissés à la discrétion des réalisateurs.

Voici le texte de l'annexe technique accompagnant la lettre du conseiller de M. Mitterrand destinée à la Commission de Contrôle :

« 1) Le face à face se déroulera dans un studio choisi par le réalisateur. Seuls pourront y assister, outre les techniciens nécessaires et les représentants de la Commission de Contrôle, trente personnes, soit quinze invités pour chaque candidat ;

« 2) Les candidats seront assis de part et d'autre d'une table, à la distance de deux mètres l'un de l'autre. Les journalistes et l'arbitre du débat étant assis à une autre table, à une distance fixée par le réalisateur et les conseillers ;

« 3) Pour assurer une durée identique de traitement à l'image des candidats, l'image du candidat en train de s'exprimer sera seule retransmise au cours de ses interventions, à l'exclusion de tout plan de coupe ou de réaction de son interlocuteur ou de l'arbitre ;

« 4) Seuls seront utilisés pour l'image, le plan moyen à mi-corps et le gros plan (visage plein cadre). Les changements de caméra seront décidés pour l'image de chaque candidat par le conseiller de celui-ci ;

« 5) Deux caméras seront utilisées pour chaque candidat, une autre caméra étant utilisée pour les plans d'ensemble au début et à la fin de l'émission et lors des interventions de l'arbitre ;

« 6) La place des caméras par rapport à chaque candidat et l'intensité des lumières seront déterminées par le réalisateur et les conseillers techniques de façon à assurer une identité de traitement pour chaque candidat ;

« 7) Chaque candidat pourra utiliser des notes et des documents. Ces documents, s'ils sont cités, devront être montrés à la caméra en gros plan (8), le temps de présentation par le candidat étant imputé sur son temps de parole.

« 8) Les micros seront placés devant les candidats à même distance pour chacun d'entre eux ;

« 9) En ce qui concerne les divers problèmes techniques qui pourraient survenir lors de la mise au point ou de la réalisation de l'émission, il appartiendra aux réalisateurs ou aux conseillers de veiller à ce que soit assurée l'égalité de traitement entre les deux candidats, sous le contrôle de la commission » (9).

Ces dispositions font d'abord apparaître une très nette atténuation du rôle du réalisateur, dont l'activité s'exerce désormais sous tutelle. En effet, le seul élément qu'il puisse choisir en toute liberté est... le studio d'enregistrement. Mais l'organisation de l'espace à l'intérieur de ce studio ne dépend pas de lui. On remarque notamment qu'il ne détermine pas la

(7) L'inspirateur de cette réglementation serait en fait le cinéaste Serge Moati, conseiller technique du candidat socialiste. (Voir *Les Cahiers du cinéma*, numéro d'automne 1981, p. 77, colonne B.)

(8) Cette clause n'a pas été appliquée.

(9) Texte publié dans *Le Monde* du samedi 2 mai 1981, p. 10, colonnes A et B.

distance symbolique séparant les deux candidats. Il peut simplement intervenir, en accord avec les conseillers, pour fixer celle, moins « sensible », séparant les journalistes des deux concurrents.

En ce qui concerne la mise en image et le montage, le pouvoir de décision du réalisateur est théoriquement nul. L'interdiction du plan de coupe, justifiée par des raisons d'ordre quantitatif (« durée identique de traitement à l'image des candidats »), manifeste sans doute aussi une suspicion d'ordre qualitatif, un réalisateur non contrôlé pouvant contrebalancer l'effet d'une parole par une image, détruire, par exemple, une affirmation solennelle par un contrepoint visuel ironique.

En fait, le choix des cadrages, celui des changements de caméra, la mise au point des éclairages et le règlement des « divers problèmes » qui peuvent survenir sont plus du ressort des conseillers que de celui d'un réalisateur réduit ici au rôle de simple assistant technique.

Mais cette méfiance envers le réalisateur, qui a d'ailleurs provoqué des réactions de mauvaise humeur dans la profession, n'est d'une certaine façon qu'une méfiance à l'égard du langage. Car on aurait fort bien pu imaginer qu'un réalisateur libre de ses mouvements pût être choisi, de la même manière que les journalistes, d'un commun accord entre les deux candidats. En éliminant cette solution, qui consistait à s'en remettre à l'impartialité d'un professionnel de « bonne foi », l'inspirateur du règlement a clairement indiqué qu'il était souhaitable que les candidats dominassent personnellement (tout au moins par conseillers interposés) le moyen de communication. Ainsi, cette mise en tutelle du réalisateur — qui, sur le plan formel, aboutira à un incontestable appauvrissement — est-elle également une réelle reconnaissance de l'importance des éléments purement audio-visuels de la prestation des candidats, importance qui, a-t-on jugé dans l'entourage de M. Mitterrand rendait nécessaire cette extension inédite du principe égalitaire.

B / L'aménagement du calendrier de diffusion

Chacun des deux tours de scrutin est précédé d'une campagne particulière ; ces deux campagnes sont séparées par une semaine d'interruption. L'examen qui suit s'attache à comprendre comment la Commission nationale de Contrôle a procédé pour donner aux candidats des possibilités d'expression égales dans chacun des deux tours.

Signalons d'abord qu'aucune publicité n'a été faite quant aux choix particuliers effectués par la commission. Celle-ci s'est toujours contentée d'indiquer que, conformément à l'article 10 du décret du 14 mars 1964, le tirage au sort déterminait l'ordre des passages. Or, une étude méthodique des calendriers des deux tours montre que les organisateurs de la campagne se sont trouvés confrontés à des problèmes relativement complexes. Notre analyse résulte donc de l'observation des faits tels qu'ils se présentent, et non d'informations puisées dans une quelconque déclaration de l'un des cinq membres de cette commission.

1 - Les émissions du premier tour

La campagne précédant le premier tour de scrutin se déroule sur deux semaines. Elle commence le lundi 13 avril pour s'achever le vendredi 24, et elle se conforme au découpage suivant :

	TF1 et ANTENNE 2 MIDI à partir de 12h 40	TF1 et ANTENNE 2 SOIR à partir de 20h 10
<u>LUNDI 13</u>		MM. Marchais (5mn) Debré (5 mn) Mme Bouchardeau (5mn) MM. Lalonde (5mn) Chirac (5mn) Mlle Laguiller (5mn) MM. Mitterrand (5mn) Crépeau (5mn) Giscard d'Estaing (5mn) Mme Garaud (5mn)
<u>MARDI 14</u>	MM. Lalonde (18mn) Giscard d'Estaing (18mn) Mlle Laguiller (18mn)	MM. Debré (18mn) Marchais (18mn)
<u>MERCREDI 15</u>	Mme Bouchardeau (18 mn) M. Chirac (18mn)	Mme Garaud (18mn) MM. Giscard d'Estaing (18mn) Mitterrand (18mn)
<u>JEUDI 16</u>	MM. Debré (18mn) Crépeau (18mn) Mitterrand (18mn)	M. Chirac (18mn) Mme Bouchardeau (18mn)
<u>VENDREDI 17</u>	Mme Garaud (18mn) M. Marchais (18mn)	M. Lalonde (18mn) Mlle Laguiller (18mn) M. Crépeau (18mn)
<u>MARDI 21</u>	MM. Crépeau (12mn) Chirac (12mn) Mitterrand (12mn) Lalonde (12mn)	M. Giscard d'Estaing (12mn) Mmes Garaud (12mn) Bouchardeau (12mn) M. Debré (12mn)
<u>MERCREDI 22</u>	Mlle Laguiller (12mn) M. Marchais (12mn) Mme Garaud (12mn)	MM. Crépeau (12mn) Lalonde (12mn)
<u>JEUDI 23</u>	MM. Giscard d'Estaing (12mn) Debré (12mn) Mme Bouchardeau (12mn)	Mlle Laguiller (12mn) MM. Marchais (12mn) Mitterrand (12mn) Chirac (12mn)
<u>VENDREDI 24</u>		M. Mitterrand (5mn) Mme Garaud (5mn) MM. Crépeau (5mn) Debré (5mn) Mlle Laguiller (5mn) Mme Bouchardeau (5mn) MM. Chirac (5mn) Lalonde (5mn) Marchais (5mn) Giscard d'Estaing (5mn)

Une première observation fait ressortir une égalité de base portant sur le nombre des émissions et sur le temps d'antenne. Le premier tour totalise en effet 60 émissions réparties à raison de 6 pour chacun des 10 candidats ; et il dure 11 h 40 mn, chaque concurrent disposant de 70 mn pour diffuser son message.

Il apparaît en outre que cette égalité fondamentale a été complétée par la prise en considération de plusieurs paramètres qualitatifs.

Il est ainsi manifeste que l'instance organisatrice de la campagne a estimé que les grilles de midi n'étaient pas équivalentes à celles du soir, se fondant sans doute sur le fait que les émissions de la mi-journée ne sont regardées que par certaines tranches du public (femmes au foyer, jeunes, retraités, chômeurs...), alors que celles de la soirée sont susceptibles d'être vues par l'ensemble des catégories de publics et, tout particulièrement, par la population active. Compte tenu de ce déséquilibre qualitatif, il a été décidé, *primo*, d'accorder la plus grande part du temps d'antenne aux émissions du soir, et, *secundo*, de faire en sorte qu'aucun candidat ne dispose de plus d'émissions du soir que ses concurrents. C'est ainsi que chacun s'est vu attribuer deux émissions de midi et quatre émissions du soir, ensembles occupant respectivement 30 et 40 mn de son temps d'antenne. L'avantage numérique des émissions du soir sur celles de midi se retrouve donc aussi sur le plan du minutage.

De même qu'il est possible de distinguer les émissions en fonction de l'heure où elles sont diffusées, on peut également considérer qu'elles se différencient par leurs durées. Dans la campagne du premier tour, il y a ainsi des émissions de 5, de 12 et de 18 mn. Chacune de ces durées semble avoir été regardée comme un genre particulier — ou, pour employer une métaphore empruntée au langage du sport, comme une « distance » — par rapport auquel il importait que tous les candidats fussent égaux. Tel d'entre eux, parfaitement à l'aise s'il sait qu'il dispose d'un temps relativement long, peut en effet se sentir à l'étroit dans une émission courte ; tandis que tel autre aura besoin d'être aiguillonné par le minutage pour aller droit à l'essentiel. Afin de mettre tout le monde sur un pied d'égalité, la commission a fait en sorte que chacun puisse disposer de deux émissions de 5 mn, de deux émissions de 12 mn, et de deux émissions de 18 mn.

L'observation du calendrier révèle également l'existence d'un autre type de structuration. On constate en effet que la grille se découpe en six grandes unités homogènes dont chacune peut être définie comme un ensemble de dix émissions ne faisant jamais intervenir deux fois le même candidat.

Par conséquent, ces blocs peuvent être considérés comme les unités minimales du rite égalitaire et nous devons en conclure que c'est à leur niveau seulement qu'est intervenu le tirage au sort. Il n'y aurait donc pas eu un, mais six tirages effectués afin de déterminer l'ordre de passage des candidats à l'intérieur de chacun des six ensembles.

Voici comment ils se présentent :

- 1 / Les dix émissions du premier soir (*ouverture de la campagne*) ;
- 2 / Les dix émissions de midi de la première semaine ;
- 3 / Les dix émissions du soir de la première semaine (exceptées celles du premier soir qui constituent le premier ensemble) ;
- 4 / Les dix émissions de midi de la seconde semaine ;

- 5 / Les dix émissions du soir de la seconde semaine (exceptées celles du dernier soir qui forment le dernier ensemble) ;
 6 / Les dix émissions du dernier soir (*clôture de la campagne*).

Cette structuration permet aux candidats d'être équitablement répartis dans le calendrier des deux semaines. Il fallait notamment que tous fussent présents le premier et le dernier soirs, c'est-à-dire au moment de l'ouverture et de la clôture de la campagne, et, d'autre part, éviter qu'entre ces deux pôles « sensibles » un candidat fût, par exemple, « bloqué » dans la première semaine et absent de la dernière. De même, aucun candidat ne doit parler plus d'une fois par jour : qui intervient à midi, ne pourra intervenir le soir du même jour, et inversement (10).

Cela résolu, un autre problème se pose : les émissions d'un candidat donné n'étant jamais programmées seules, mais toujours avec celles de plusieurs de ses concurrents, les membres de la Commission de Contrôle ont estimé devoir attribuer avec le plus d'égalité possible les places de fin et de début de chaque série d'émissions, places d'ouverture et de conclusion considérées à juste titre comme susceptibles d'être valorisantes.

Etant donné que l'ensemble de la campagne du premier tour totalise seize séries d'émissions — ce qui porte à 32 le nombre des places considérées comme significatives — et que 10 candidats sont en compétition, il était idéalement souhaitable que chacun d'eux pût disposer d'un nombre de débuts et de fins variant entre 3 et 4. Pour davantage de rigueur encore, et pour assurer la répartition la plus parfaite possible, il fallait en outre égaliser, pour tous les concurrents, le nombre des débuts et celui des fins. En tenant compte de ces impératifs, on a donc fixé pour chacun un maximum de deux « entrées » et de deux « sorties ».

A partir de cela, il a suffi d'aménager la règle du tirage au sort de façon que le nom d'un candidat déjà tiré deux fois en première ou en dernière place dans une série d'émissions ne puisse y revenir une troisième, en remettant simplement son nom dans l'urne et en procédant à un nouveau tirage dans le cas où la chance l'aurait favorisé une fois de trop.

Le tableau reproduit ci-après montre les résultats de cet aménagement du tirage au sort. Il fait apparaître une égalité maximale entre les dix candidats, compte tenu du fait qu'il est mathématiquement impossible que tous bénéficient exactement du même nombre d'« entrées » et de « sorties ». Ainsi 8 candidats sur 10 ont 3 positions valorisées, tandis que 2 d'entre eux en totalisent 4.

(10) A cet égard, la campagne présidentielle de 1981 est notablement plus « égalitaire » que celle de 1974. Alors qu'en 1981 tous les candidats sont présents le premier et le dernier soir de la campagne, en 1974, ils n'étaient tous réunis qu'au moment de la clôture. De plus, il arrivait qu'un même candidat s'adressât deux fois au public le même jour (cas de MM. Muller et Renouvin, parlant à midi et le soir du dernier jour de la campagne du premier tour).

	"ENTREES"	"SORTIES"	"MILIEU"
A. LAGUILLER	2	1	3
M-F. GARAUD	2	2	2
M. CREPEAU	2	1	3
H. BOUCHARDEAU	1	2	3
B. LALONDE	2	2	2
F. MITTERRAND	1	2	3
V. GISCARD D'E.	2	1	3
G. MARCHAIS	1	2	3
M. DEBRE	2	1	3
J. CHIRAC	1	2	3

Examinons maintenant le déroulement du premier tour en fonction de ce que nous appelons le *coefficient de dilution* des émissions.

Si l'on estime en effet que la force d'une intervention peut être modifiée par le nombre des interventions avec lesquelles elle entre en compétition au sein d'une même série, il est clair qu'une émission de 18 mn diffusée dans le cadre d'une série de deux émissions (1/2) se trouve moins « diluée » qu'une même émission de 18 mn diffusée dans le cadre d'une série de trois (1/3). *A fortiori*, une émission de 12 mn, constituant à elle seule la moitié d'une série (1/2), peut prendre plus de poids que la même émission ne représentant qu'un quart de la série (1/4).

Or, sur ce point, un certain nombre de différences entre les candidats apparaissent, ainsi que le montre le tableau suivant, dans lequel les concurrents sont classés des plus favorisés aux plus défavorisés.

<u>ENSEMBLES</u>	I	II	III	IV	V	VI	<u>CLASSEMENT</u>
G. MARCHAIS	$\frac{1}{10}$	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{3}$	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{10}$	1er
H. BOUCHARDEAU	$\frac{1}{10}$	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{3}$	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{10}$	1er
J. CHIRAC	$\frac{1}{10}$	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{10}$	3ème
M-F. GARAUD	$\frac{1}{10}$	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{3}$	$\frac{1}{3}$	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{10}$	4ème
M. CREPEAU	$\frac{1}{10}$	$\frac{1}{3}$	$\frac{1}{3}$	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{10}$	4ème
B. LALONDE	$\frac{1}{10}$	$\frac{1}{3}$	$\frac{1}{3}$	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{10}$	4ème
M. DEBRE	$\frac{1}{10}$	$\frac{1}{3}$	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{3}$	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{10}$	4ème
A. LAGUILLER	$\frac{1}{10}$	$\frac{1}{3}$	$\frac{1}{3}$	$\frac{1}{3}$	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{10}$	8ème
V. GISCARD D'E.	$\frac{1}{10}$	$\frac{1}{3}$	$\frac{1}{3}$	$\frac{1}{3}$	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{10}$	8ème
F. MITTERRAND	$\frac{1}{10}$	$\frac{1}{3}$	$\frac{1}{3}$	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{10}$	10ème

Sous ce rapport la commission n'a donc pas cherché à réduire les disparités les plus fortes en procédant à une répartition plus équitable. La prise en considération du coefficient de dilution aurait eu en effet pour conséquence une complication supplémentaire des règles du tirage au sort : elle aurait notamment entraîné la multiplication des impasses obligeant à procéder à de très nombreux retrages.

Gardons-nous cependant d'exagérer la portée des disparités induites par le coefficient de dilution. Elles n'interviennent en effet que dans quatre ensembles sur six et, précisément, dans les ensembles intermédiaires (II, III, IV et V) qui, dans l'esprit du législateur, semblent avoir une importance moindre que les ensembles extrêmes (I et VI) pour lesquels ce coefficient est strictement égalitaire.

2 - *Les émissions du second tour*

Au lendemain du dimanche 26 avril, jour du premier tour de scrutin, deux candidats demeurent en présence : Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand.

La campagne officielle pour le second tour reprend à la télévision le lundi 4 mai et s'achève le vendredi 8 mai ; elle se déroule selon le calendrier suivant :

	TF 1 et ANTENNE 2, à partir de 20h20
<u>LUNDI 4 MAI</u>	François Mitterrand (15mn) Valéry Giscard d'Estaing (15mn)
<u>MARDI 5 MAI</u>	DEBAT (130 mn)
<u>MERCREDI 6 MAI</u>	François Mitterrand (10mn) Valéry Giscard d'Estaing (20mn)
<u>JEUDI 7 MAI</u>	Valéry Giscard d'Estaing (20mn) François Mitterrand (30mn)
<u>VENDREDI 8 MAI</u>	François Mitterrand (10mn) Valéry Giscard d'Estaing (10mn)

Au premier abord, la campagne du second tour ne semble pas très différente de celle du premier. Les grandes tendances égalitaires se maintiennent et chaque candidat dispose, bien sûr, du même nombre d'émissions et du même temps de parole global.

Toutefois, par rapport au tour précédent, nous observons un net renforcement de certaines caractéristiques, ainsi qu'une intensification de la présence des candidats.

La prédominance des émissions du soir, déjà manifeste précédemment, devient ici absolue, puisque les émissions sont uniquement diffusées en soirée. De même, le souci d'étaler la présence de chacun sur l'ensemble de la durée du calendrier — tous les candidats intervenaient six jours sur les neuf du premier tour — se trouve ici porté à son point maximum, dans la mesure où les deux concurrents sont présents chaque soir aux heures de

plus forte écoute. Une telle concentration est d'autre part renforcée par l'augmentation substantielle des temps de parole. Chaque candidat dispose en effet de 130 mn d'antenne au lieu de 70 seulement au premier tour, et la durée moyenne des émissions a plus que doublé, passant de 11 mn 40 s à 26 mn.

En ce qui concerne la recherche d'une répartition équitable dans l'ordre des prises de parole, le second tour apparaît également comme plus systématique encore que le premier. Précédemment, nous l'avons vu, la distribution des places privilégiées d'« entrées » et de « sorties » ne pouvait être parfaite, dans la mesure où il y avait 32 positions significatives entre 10 candidats. Ici, au contraire, les deux intervenants ont la possibilité de se partager très exactement les dix places privilégiées. De plus, l'organisation de ce second tour manifeste l'intention de distribuer de manière égale les introductions et les conclusions. Pour ce faire, au lieu de tirer au sort l'ordre de passage pour chaque jour — ce qui aurait pu amener un même candidat à débiter toujours et son concurrent à toujours parler le dernier — on a simplement tiré le nom de celui qui devait ouvrir la campagne en parlant le premier. Le sort a ainsi désigné M. Mitterrand. A partir de ce seul tirage, toutes les places ont été attribuées suivant un principe d'alternance. De plus, le fait que le calendrier soit établi sur un nombre de jours impair permet au candidat qui n'a pas été choisi pour ouvrir la campagne du second tour de la conclure en s'exprimant le dernier. Les deux places extrêmes, par définition valorisées, ont donc été réparties suivant une stricte égalité.

Indépendamment de cette intensification des tendances égalitaires, le second tour se caractérise par l'intervention d'un élément inédit : un débat mettant les deux candidats en présence sur un même plateau. A bien des égards, nous l'avons vu, l'organisation et le déroulement de cette confrontation font apparaître une véritable exaspération du processus égalitaire. Tout se passe en effet comme si la rencontre proposée par M. Giscard d'Estaing et acceptée par M. Mitterrand sous certaines conditions constituait une sorte de troisième tour enclavé dans le second.

C / Le cérémonial

Toute campagne présidentielle est dotée d'une manifeste solennité. L'importance exceptionnelle de l'événement s'observe d'abord sur le plan de la diffusion. Le fait le plus significatif est, de ce point de vue, la programmation simultanée des émissions de la campagne sur les deux principales chaînes de télévision, TF1 et Antenne 2. Le « blocage » des programmes, qui renforce le caractère exceptionnel de l'événement, est encore accentué par le fait que France Inter, chaîne de radio nationale, diffuse également les émissions de la campagne presque simultanément. De plus, ce « pilonnage » voit son efficacité considérablement renforcée par le fait que les émissions sont toujours diffusées à la suite des journaux d'information, c'est-à-dire dans la tranche horaire de plus forte audience,

tant à la télévision qu'à la radio, et aussi bien à midi que le soir.

En ce qui concerne le débat, de même que nous avons observé une intensification très significative de la recherche de l'égalité, nous remarquons sur le plan de la diffusion, un phénomène de surenchère. La rencontre, programmée simultanément par les trois chaînes de télévision d'alors et par France Inter, ainsi que par les stations de radio périphériques (Europe 1, RTL et RMC) et par de nombreuses télévisions étrangères, apparaît donc une fois encore comme un point particulièrement incandescent de la compétition électorale. On a ainsi évalué à 30 000 000 le nombre des personnes qui, en France, ont suivi cette émission au statut très particulier.

Occupant une position centrale dans la grille des programmes, la campagne électorale se caractérise en outre par une grande régularité. Les deux séries d'émissions diffusées à heures fixes tous les jours ouvrables de la semaine créent ainsi un cycle stable, condition nécessaire à la perception du rituel. Mais ce sont évidemment des éléments plus explicites qui vont permettre la prise de conscience du phénomène par le spectateur. Ainsi, les quelques mesures de musique royale du XVII^e siècle utilisées comme indicatif, installent-elles clairement l'idée que cette campagne s'apparente à une cérémonie officielle d'Etat. Pourquoi, dès lors, n'a-t-on pas choisi un signal cérémoniel encore plus fort, en utilisant, pour accompagner le banc-titre annonçant la diffusion de la « campagne en vue de l'élection du Président de la République », l'hymne national ? *La Marseillaise* eût en effet conféré à chaque série d'émissions un caractère strictement officiel que la musique royale ne fait que connoter. A cela, nous voyons deux raisons. La première va bien dans le sens de la ritualisation, puisqu'elle se fonde sur la tradition établie par les trois campagnes précédentes. En effet, en 1965, en 1969 et en 1974 les émissions officielles étaient déjà annoncées par des musiques classiques dont les connotations étaient analogues. La seconde repose sur le fait que l'usage de l'hymne national est, à la télévision, habituellement réservé à l'encadrement des allocutions du Président de la République. Ainsi, *La Marseillaise*, devenue par habitude une manière d'indicatif présidentiel, ne pouvait-elle convenir pour annoncer de simples candidats à la fonction de chef de l'Etat.

De même que l'usage d'une musique du XVII^e siècle, le dépouillement très apparent des bancs-titres donne aux émissions un aspect solennel. Les lettres blanches et simples sur fond bleu uni sont un peu l'équivalent des lettres noires sur fond blanc des affiches officielles sortant de l'Imprimerie nationale. Cette absence de fantaisie et d'embellissement crée, dans un environnement télévisuel qui recherche au contraire souvent la séduction graphique, un vide qui contribue à doter la campagne d'un statut particulier. Le caractère cérémoniel se manifeste ici non par redondance, mais par retrait.

Dans le même ordre d'idée, le silence qui accompagne les bancs-titres annonçant les candidats et, le cas échéant, leurs invités prépare l'émission par une page de recueillement très inhabituelle à la télévision

où l'enchaînement « sec » est de règle. La séquence sonore hétérogène constituée, au début de chaque série, par la musique et par le silence se retrouve d'ailleurs, en ordre inverse, lorsque le dernier candidat a terminé son allocution. Ces deux temps musicaux, qui ferment et qui ouvrent comme un rideau de théâtre, et ces deux plages de silence, qui protègent et qui valorisent, forment ensemble une double barrière de protection donnant aux interventions proprement dites un caractère très solennel.

De surcroît, l'allongement sensible de la durée des bancs-titres par rapport à ce qui se pratique habituellement participe de la même intention. Alors que deux ou trois secondes suffisent amplement pour lire le nom d'un candidat, chaque carton reste à l'antenne exactement huit secondes. Il semble que cette lenteur ait pour fonction d'opérer une sorte de décompression avant l'accès au discours particulier de la campagne officielle que tout désigne comme suprêmement important.

Ces éléments de démarcation sont en outre renforcés par d'autres signes intervenant en dehors de la campagne proprement dite. L'annonce de la *speakerine* et l'interlude qui la suit, souvent pour des raisons de concordance d'horaires entre les chaînes, redoublent en effet les barrières isolant la campagne du reste du programme, tout en donnant cette mise entre parenthèses en spectacle. Ainsi, degré après degré, sas après sas, le spectateur parvient-il, comme dans un lieu sacralisé par les annonces successives et les silences propitiatoires, au seuil d'une campagne où le « bruit » extérieur ne doit pas pénétrer, et qui veut donner l'image d'une égalité exemplaire.

Nous observons d'ailleurs la reprise de la même étiquette entre chaque émission, tout candidat étant « protégé » de ses concurrents par des bancs-titres muets et longs laissant théoriquement aux images et aux paroles qui viennent de s'évanouir le temps de se dissiper complètement. Chaque candidat, isolé dans son émission, comme la série d'émissions est elle-même isolée du programme général, n'est donc pas, en principe, défavorisé ou favorisé par l'intervention de son prédécesseur ou par celle de son successeur.

Cette multiplication des barrières peut donc être également analysée comme un correctif au coefficient de dilution et, en cela, participe éminemment d'un rite égalitaire assurant à chacun, quelle que soit sa représentativité au plan national, les mêmes possibilités d'expression.

LE RITE CONTRARIÉ

Parallèlement à cette recherche permanente et complexe d'une scrupuleuse égalité entre les candidats, se développe sur l'ensemble des deux tours toute une série de variations dont la finalité est d'éviter l'enlisement dans la monotonie d'une campagne fort longue, puisqu'elle s'étale sur trois semaines et qu'elle comporte, nous l'avons vu, 69 émissions. Afin de limiter le phénomène d'usure qui, bien entendu, n'a pas pour seule

cause la durée de la campagne, il était en effet indispensable de renouveler les formules, de rythmer l'organisation des deux tours, quitte à contrarier, en quelques circonstances, l'ordonnance du rite égalitaire. C'est ce rééquilibrage des principes par les nécessités de la communication que nous allons examiner maintenant.

La première manifestation externe de cette volonté de ne pas « user » le potentiel d'intérêt du téléspectateur réside dans la réduction du temps de parole légal imparti à chaque participant. L'article 12 du décret du 14 mars 1964 prévoit en effet que les candidats à l'élection présidentielle disposent pour s'exprimer à la télévision de 120 mn pour le premier tour et du même temps pour le second. Or, la Commission nationale de Contrôle a réduit, nous l'avons vu, à 70 mn le temps de parole de chaque intervenant du premier tour, vraisemblablement en raison du nombre élevé des candidats. Ainsi, la campagne qui, selon les textes, aurait pu totaliser 20 h d'émission a-t-elle été limitée à 11 h 40 (11). En apparence, cette réduction, qui agit identiquement sur chacun, ne modifie donc pas l'égalité des chances. Toutefois, si l'on considère que la campagne officielle a partiellement pour fonction de rétablir l'équilibre entre petits et grands candidats et de compenser les inégalités de la campagne libre, on doit admettre que sa réduction est en contradiction avec cet objectif, puisqu'un petit candidat ne se fait guère connaître au plan national que par la télévision. Alors que le décret du 14 mars 1964 définit les durées par rapport à un absolu qui serait le respect de l'intérêt des candidats, dans la pratique ces durées sont redéfinies en fonction des exigences de la communication.

Dans le même ordre d'idée, nous observons que les organisateurs de la campagne n'ont pas opté pour la répartition des temps de passages qui, idéalement, eût exprimé avec le plus d'évidence la notion d'égalité. En effet, alors qu'il leur eût été facile de découper la campagne en émissions de durées identiques — par exemple en séquences de douze minutes — ils ont choisi, sans doute pour lui donner un rythme plus attractif, de diversifier la longueur des interventions. C'est ainsi que, comme nous l'avons vu précédemment, il y a trois durées différentes au premier tour et que le second, qui comprend en outre un débat, utilise quatre durées, distinctes, par surcroît, de celles du premier tour.

A / La campagne du premier tour

L'examen de son développement montre de façon très claire comment cette volonté de variation se trouve confrontée à la tension égalitaire analysée plus haut.

(11) Elle se rapproche ainsi des 12 h d'émission enregistrées lors de la première élection présidentielle en 1965, qui ne comptait que six candidats. Il semble donc bien que ce soit cette durée globale de 12 h qui a été prise comme référence, et non les 2 h par candidat inscrites dans la loi. On peut d'ailleurs faire la même remarque à propos des campagnes de 1969 (11 h 40, 7 candidats) et de 1974 (13 h, 12 candidats).

Le premier tour s'organise en trois tranches, les deux extrêmes contenant rigidelement celle du milieu. Si les deux pôles de cette campagne, c'est-à-dire le premier et le dernier jour, établissent la norme très stricte d'une compétition où chacun a les mêmes droits et les mêmes obligations, le corps du premier tour, qui se déroule sur sept jours, développe avec une certaine liberté tout un jeu de différences. Ce jeu, comprimé par le carcan des deux tranches extrêmes, révèle l'existence d'une sorte de pulsion interne par laquelle la campagne cherche à s'affranchir d'un cérémonial quelque peu asphyxiant.

Examinons rapidement le détail de cette organisation.

Le premier jour (lundi 13 avril) établit avec fermeté une norme égalitaire très stricte : les dix candidats sont présents, seuls, installés dans un petit studio équipé d'une unique caméra, et ils disposent d'une durée de cinq minutes pour s'exprimer. De plus, toutes ces émissions sont regroupées en une seule série diffusée le soir aussi bien à la radio qu'à la télévision. La campagne électorale s'ouvre donc sur l'image de dix participants disposés sur une même ligne de départ.

Aussitôt cette norme installée, les premières variations interviennent et la campagne prend de la mobilité.

Cela se manifeste d'abord par le fait que la partie centrale, allant du mardi 14 avril au jeudi 23, s'articule en deux semaines organisées de façon tout à fait différente. La première s'étale sur quatre jours, et la seconde sur trois ; la première totalise 6 h d'émission, mais la seconde n'en comprend que 4 ; les émissions de la première semaine durent chacune 18 mn, alors que celles de la seconde sont réduites à 12 mn. Par conséquent, à mesure que la campagne avance, une réduction sensible des éléments quantitatifs est opérée. Ce raccourcissement vise à compenser l'allongement de la campagne par une économie progressive de ses composants. Le phénomène est analogue à celui que l'on peut observer dans une série narrative procédant par répétitions : pour ne pas entraîner de redondances inutiles, chaque terme de la séquence est plus bref ou plus allusif que le précédent.

Le même type de progression régit l'évolution de la durée des séries d'émissions (12). En effet, la première semaine joue sur des tranches de 54 mn et de 36 mn, alors qu'au cours de la seconde sont diffusées des séries de 48 mn, de 36 mn et de 24 mn. En dehors du fait qu'un certain renouvellement est opéré par l'intervention de durées nouvelles et par la présence de trois durées différentes au lieu de deux, il est clair que la variation va toujours dans le sens d'un raccourcissement, puisque la durée maximale pour une série en seconde semaine est réduite de 6 mn (48 mn au lieu de 54 mn), et que la durée minimale est également raccourcie de 12 mn (24 mn au lieu de 36 mn).

(12) Rappelons que nous appelons série d'émissions l'unité constituée par plusieurs émissions diffusées à la suite les unes des autres. Il y a ainsi deux séries par jour l'une à midi, l'autre le soir.

Si nous examinons maintenant le déroulement de cette partie centrale du premier tour non plus sous l'angle unique des durées, mais sous celui du nombre des candidats intervenant par jour et par série, nous retrouvons le même effort de variation.

Alors que le tout premier soir de la campagne les dix candidats étaient présents, dès le lendemain, et jusqu'au terme de la première semaine, il n'y a plus que cinq concurrents par jour. Cette réduction du nombre des interventions s'accompagne en outre d'une distribution inégale entre midi et soir. Le mardi 14, trois candidats passent dans la série de 12 h 40 et deux seulement dans la série de 20 h 10. Le jour suivant, les proportions sont inversées, puisque deux émissions sont diffusées à midi contre trois le soir. Le même principe de double alternance se poursuit alors jusqu'au vendredi 17, ainsi que le montre le tableau suivant :

	<u>MIDI</u>	<u>SOIR</u>	Total des candidats
MARDI 14 AVRIL	3 candidats	2 candidats	5
MERCREDI 15 AVRIL	2 candidats	3 candidats	5
JEUDI 16 AVRIL	3 candidats	2 candidats	5
VENDREDI 17 AVRIL	2 candidats	3 candidats	5

Il est donc bien clair qu'à l'alternance horizontale midi/soir, perceptible à l'intérieur d'une même journée, se surajoutent des alternances analogues (lisibles verticalement sur le tableau) intervenant sur l'ensemble des émissions de midi ainsi que sur l'ensemble de celles du soir. De cette façon, les variations peuvent être opérantes pour trois grands types de publics réguliers : celui qui regarde toutes les émissions ; celui qui ne branche son récepteur qu'à *midi* ; et enfin, celui qui suit uniquement les émissions du *soir*.

Mais bientôt, la répétition régulière de ces variations recrée un ordre qui, à la fin de la première semaine, se substitue complètement au modèle strictement égalitaire établi le premier lundi. Le retour sans modification du même type d'alternance a donc créé une nouvelle norme.

C'est celle-ci qui sera détruite dès le premier jour de la seconde semaine. En effet, le mardi 21, après trois jours d'interruption, la campagne reprend sur des bases numériques entièrement nouvelles, puisque l'opposition midi/soir n'est plus retenue, et que, pour la première fois, quatre émissions sont diffusées au cours de chacune des deux séries. Cette augmentation importante du nombre des candidats intervenant le jour même de la

reprise (8 au lieu de 5 habituellement) rapproche évidemment le mardi 21 du soir inaugural de la campagne où les 10 concurrents étaient présents. Cette augmentation significative et cette impression de recommencement paraissent devoir s'expliquer par la volonté de relancer la campagne, de remettre la machine en route après une interruption de soixante-douze heures.

En réalité, l'examen du déroulement de la seconde semaine montre que ce n'est pas seulement le démarrage qui est modifié, mais bien l'ensemble de la deuxième tranche :

	<u>MIDI</u>	<u>SOIR</u>	Total des candidats
MARDI 21 AVRIL	4 candidats	4 candidats	8
MERCREDI 22 AVRIL	3 candidats	2 candidats	5
JEUDI 23 AVRIL	3 candidats	4 candidats	7

A l'ordre créé antérieurement par le retour régulier de l'alternance et par la fixité du nombre journalier des candidats succède donc une sorte de *non-ordre* faisant de chaque jour un jour tout à fait nouveau. On le voit, plus la campagne avance, plus les variations deviennent importantes, comme pour entretenir la dynamique d'une communication qui doit être nécessairement mouvante et inventive.

Cette recherche de la variété est également perceptible lorsqu'on examine la partie centrale du premier tour sous l'angle des *règles de fabrication*. En effet, alors que le premier jour tous les candidats doivent se présenter seuls devant une caméra unique, ils ont la possibilité, dès le lendemain, de se différencier les uns des autres en apparaissant en compagnie de journalistes ou d'invités. Une telle ouverture, qui rompt évidemment l'égalitarisme de « la ligne de départ », témoigne bien d'une volonté de variation rythmique, dans la mesure où la Commission nationale de Contrôle aurait pu imposer la même figure à tous les candidats passant un même jour, créant de la sorte une manière de parcours obligatoire. De même, la possibilité d'utiliser jusqu'à trois caméras, ainsi que celle d'occuper des plateaux de tailles différentes multiplient dans le milieu de la campagne les variations dans la mise en scène des émissions. Ainsi, ces jeux différentiels qui s'écartent du rite égalitaire permettent-ils une mobilité et une souplesse plus grandes, destinées, sans nul doute, à réduire au maximum une éventuelle érosion de l'intérêt.

Le retour des dix candidats, sagement rangés le dernier soir sur une même « ligne d'arrivée », prend, dans ces conditions, valeur de rappel en

réaffirmant, 36 h avant le début du vote, l'égalité des chances. La campagne du premier tour se referme ainsi sur elle-même et se conclut, après les évolutions plus libres de sa partie centrale, par un retour à l'ordre égalitaire, symbole du scrutin démocratique.

B / La campagne du second tour

Une analyse du calendrier montre à l'évidence une très sensible accentuation des distorsions rythmiques :

<u>LUNDI 4 MAI</u>	F. MITTERRAND	15mn	<u>30mn</u>
	V. GISCARD D'ESTAING	15mn	
<u>MARDI 5 MAI</u>	D E B A T		<u>130mn</u>
<u>MERCREDI 6 MAI</u>	F. MITTERRAND	10mn	<u>30mn</u>
	V. GISCARD D'ESTAING	20mn	
<u>JEUDI 7 MAI</u>	V. GISCARD D'ESTAING	20mn	<u>50mn</u>
	F. MITTERRAND	30mn	
<u>VENDREDI 8 MAI</u>	F. MITTERRAND	10mn	<u>20mn</u>
	V. GISCARD D'ESTAING	10mn	

On remarque tout d'abord que le carcan formé par le premier et le dernier jour de la campagne se trouve considérablement assoupli par rapport au protocole précédent. En effet, alors que le lundi 4 mai (démar-
rage du second tour) MM. Mitterrand et Giscard d'Estaing disposent tous deux de 15 mn d'émission, le vendredi 8 mai, jour de clôture définitive de la campagne, les deux candidats n'interviennent que 10 mn chacun. De surcroît, l'ordonnance solennelle des deux séries extrêmes est amoindrie par le fait que le premier jour les deux candidats ne se présentent plus seuls, comme au premier tour, mais en compagnie, l'un d'un journaliste, l'autre d'un député. Nul doute que cette double altération ne puisse

s'expliquer par la logique interne d'une campagne qui, nous l'avons vu, multiplie les variations à mesure qu'elle se développe (13).

Mais là encore, c'est surtout dans la partie centrale de la campagne que se manifestent les écarts les plus considérables. Tout d'abord, en ce qui concerne les temps de série d'émissions, des différences très importantes interviennent, puisque le débat du mardi 5 mai dure 130 mn, que les deux émissions du mercredi 6 ne totalisent que 30 mn, et qu'enfin celles du jeudi 7 parviennent à 50 mn. En dehors de ces disproportions concernant la durée globale des séries, d'autres variations apparaissent, qui établissent des différences inédites entre les candidats. En effet, François Mitterrand n'est présent que pendant 10 mn le mercredi 6 mai, alors que Valéry Giscard d'Estaing dispose de 20 mn. En revanche, le lendemain, c'est le candidat socialiste qui domine avec 30 mn d'antenne contre 20 mn seulement pour le président sortant. Il est donc clair qu'avec ce type de répartition la durée cesse d'être considérée comme un « genre » devant faire l'objet d'une distribution équitable entre les candidats. Certes, l'instauration de ces rythmes irréguliers ne modifie pas l'égalité des temps de passage globaux des deux intervenants, mais elle témoigne d'une très forte accentuation de la tendance à la distorsion, tendance précédemment maintenue dans des proportions plus mesurées. Il semble bien que ce soit l'introduction tardive du débat, manifestation éminemment médiatique, qui a provoqué cette espèce d'« affolement ». L'hypothèse se trouve d'ailleurs tout à fait renforcée par l'histoire événementielle de la campagne. L'organisation et le déroulement du débat ont en effet donné lieu à des polémiques qui se sont prolongées jusqu'au dernier jour. De fait, presque toutes les émissions des mercredi, jeudi et vendredi suivants ont fait référence à cet événement majeur marquant tout à la fois une sorte d'hypertrophie du rite égalitaire et, paradoxalement, provoquant à son encontre les plus violents remous d'une campagne pourtant fertile en variations.

Si notre perspective est juste et permet quelque conjecture, les prochaines campagnes présidentielles devraient donc se caractériser par des perturbations de plus en plus importantes du « rite égalitaire », ces modifications étant appelées par un *medium* qui exige sa part de spectacle. Il est notamment peu probable que l'interdiction d'utiliser des documents audio-visuels au cours des émissions officielles puisse être encore maintenue bien longtemps.

(13) Nous noterons d'autre part que le passage de 15 mn à 10 mn va bien dans le sens du raccourcissement déjà observé, et que la présence des invités constitue une sorte de prise en compte des acquis du premier tour.